

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/03/15/2022020544/justel>

Dossier numéro : 2022-03-15/60

Titre

15 MARS 2022. - Arrêté royal relatif aux émissions en 2022 de pièces commémoratives de 2 euros, en reconnaissance de l'engagement exceptionnel du secteur des soins de la santé durant la pandémie de COVID-19 et à l'occasion du 35^e anniversaire du programme Erasme

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 23-03-2022 page : 24022

Entrée en vigueur : 23-03-2022

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). En reconnaissance de l'engagement exceptionnel du secteur des soins de la santé durant la pandémie de COVID-19 et à l'occasion du 35^e anniversaire du programme Erasme sont émises deux pièces commémoratives de 2 euros.

[Art. 2.](#) § 1er. Les pièces visées à l'article 1er ont les mêmes spécifications techniques que les pièces de 2 euros qui sont frappées en exécution de l'arrêté royal du 12 décembre 2001 relatif à l'émission de la première série de pièces libellées en euro.

§ 2. Par dérogation au paragraphe 1er, la face nationale de la première pièce commémorative représente le personnel du secteur soignant.

A gauche, se trouve le texte "DANKE - MERCI - DANK U" accompagné de divers pictogrammes faisant référence au secteur de la santé. De haut en bas sont représentés une croix, un stéthoscope, un coeur, une seringue, un fauteuil roulant et un mélange chimique. A droite se trouvent les initiales du graphiste Luc Luycx.

L'année d'émission 2022 se trouve dans la partie inférieure, ainsi que l'indication de nationalité "BE", le différent du commissaire des monnaies belges et la marque monétaire d'Utrecht, le bâton de Mercure, endroit où les pièces de monnaie sont frappées.

§ 3. Par dérogation au paragraphe premier, la face nationale de la deuxième pièce commémorative représente le portrait d'Erasme.

A droite, se trouve le portrait d'Erasme avec les dates 1987-2022 et le texte " Erasmus programme ". L'indication de nationalité " BE " figure au centre de la pièce et en-dessous les initiales du graphiste, Joaquin Jimenez.

A gauche, se trouve le chiffre 35 dans un maillage symbolisant les nombreux échanges intellectuels et humains entre étudiants européens.

En-dessous, sont indiqués le différent du commissaire des monnaies ainsi que la marque monétaire d'Utrecht, le bâton de Mercure, endroit où les pièces de monnaie sont frappées.

[Art. 3.](#) Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 4.](#) Le ministre qui a les Finances dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.